



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<p><u>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :</u></p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 12</p> <p>Votants : 13</p>	<p>L'an deux mille vingt</p> <p>Le vendredi 31 juillet 2020</p> <p>Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS, sous la présidence de M. POLSKI, Président</p> <p>Date de convocation du conseil d'administration ; 31 juillet 2020</p> <p>Envoyée le 24 juillet 2020</p>
---	--

OBJET : DELIBERATION SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

PRESENTS :

M. POLSKI Ladislav
 Mme MOUTON Adeline
 Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
 Mme DANIEL Sylvie
 Mme BERMOND Fabienne
 M. PORTELLI Laurent
 M. UGOLINI Gilles
 Mme MARTELLO Isabelle
 M. ABEJAN Claude
 Mme BOLOTTE Yvette
 Mme SIGNORIO Odette
 Mme LEROY Evelyne

Excusées et représentées :

Mme TRABUCATTI Maryline représentée par M.ABEJAN Claude

Excusé non représenté :

M. GANACHAU Emile
 Mme ROSALBA NICOLETTI-DUPUY



PROJET de DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du vendredi 31 juillet 2020

N° 1

Rapporteur : M. LADISLAS POLSKI, président

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2312-1 qui précise que les dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de plus de 3500 habitants et plus,

VU les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le rapport d'orientation budgétaire doit donner lieu à un débat à l'issue de la présentation et des échanges,

Considérant le document ci-joint réalisé pour servir de base aux échanges de l'assemblée délibérante,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- 1. De prendre acte de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2020.**

Fait et délibéré à la Mairie de la Trinité les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
Le Président,



Ladislav POLSKI

Vote du Conseil d'Administration :

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

2020

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



PREAMBULE

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS.

Aussi, l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisqu'il précise que « *les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus* ».

Désormais dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

L'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 4, permet le report de date de vote du budget primitif au plus tard le 31 juillet 2020.

PARTIE 1/ LE CONTEXTE

A. Répondre aux besoins du territoire

Une étude menée sur les besoins sociaux sur le territoire de notre commune fait ressortir les points suivants :

- ➔ Une tendance à la baisse de la taille des ménages se poursuit ; le besoin de plus de logements pour loger un même nombre de personnes apparaît. Aussi, notre partenariat avec les services de la commune sur les nouveaux projets de construction immobilière apporte tout son sens dans l'adaptation des besoins.
- ➔ 600 seniors vivent seuls dans leur logement ; le besoin d'accès et du maintien dans le logement de toutes les populations est important. Véritable plus-value de notre CCAS, notre Pôle animation seniors s'est enrichi grâce au développement de partenariat durable avec le SIVOM sur les actions du « bien vieillir » et propose des activités selon un projet d'animation socio-culturel varié et répondant aux besoins des seniors.
- ➔ Près d'1/4 des habitants (24%) est âgé de 60 ans ou plus, soit au total 2490 personnes parmi lesquelles 1550 sont âgées de moins de 75 ans : La population des « jeunes seniors » constitue donc un enjeu sur la commune et leur mobilisation à travers la participation à la vie locale est un axe à développer.
- ➔ Un taux de pauvreté de 13%. Le CCAS s'efforce d'améliorer en continu l'aide facultative apportée à toutes les populations en difficulté sur la Trinité.
- ➔ On estime le non-recours à la CMUC à 20% des personnes éligibles : lutte contre les freins à l'accès aux aides, aux droits et aux services, le soutien des nouveaux publics en situation de précarité et l'adaptation des aides.
- ➔ 1900 personnes arrivent quotidiennement sur la commune pour y travailler, tandis que 3220 Trinitaires vont travailler ailleurs. Sous-représentation des cadres, surreprésentation des employés et ouvriers. 465 demandeurs d'emploi fin 2015 ;

B. L'engagement de la Ville

Le Budget de la Ville prévoit le maintien de la subvention d'équilibre alloué au CCAS de 275 000€

PARTIE 2/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Cette partie présentera classiquement les orientations pour les sections de fonctionnement (I) puis d'investissement (II) en dépenses comme en recettes. Suivront ensuite la présentation désormais imposée par la réforme de structure des effectifs de personnel (III).

Le CCAS n'ayant contracté aucun emprunt la partie réservée à la dette n'a pas lieu d'être.

I. Le budget de fonctionnement 2020

A. Les dépenses de fonctionnement

En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement seront arrêtées à 575 000 €

- Chapitre 011 les charges générales de 34 200 € soit 6 %
- Chapitre 012 les dépenses du personnel de 533 121 € soit 92 % *au contrat de la pop et son accueil*
- Chapitres 65, 66, 67 et les amortissements soit 2%

Eu égard au retard de paiement des principaux financiers en fin d'année pour l'encaissement de nos recettes APA, en 2020, la création d'une ligne de trésorerie sera envisagée.

B. Les recettes de fonctionnement

Les participations directes des Trinitaires n'augmenteront pas.

Les tarifs sur les animations et l'aide facultative seront les mêmes qu'en 2019

II. Le budget d'investissement 2020

A. Les dépenses d'investissement

Le CCAS est doté de locaux confidentiels, adaptés au public, sécurisés et confortables pour le personnel.

Les dépenses réelles d'investissement seront arrêtées à environ 22 450 €

B. Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement se fera sans aucun recours à l'emprunt et principalement sur fonds propres grâce à une gestion rigoureuse dégagant de l'autofinancement.

III. Données relatives aux ressources humaines

La Structure des effectifs peut être résumée de la manière suivante :

Fonctionnaires titulaires et stagiaires	8
Agents contractuels permanents	9
Agents contractuels non permanents	/
Agents contrats aidés	/
Soit effectif total tous statuts confondus	17

Pour 2020 les prévisions projetées tiennent compte des départs en retraite et envisagent les remplacements.

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs du CCAS à ce jour.

Filières professionnelles	Fonctionnaires	Agents contractuels	Total
Administrative	3	/	3
Technique	/	/	/
Culturelle	/	/	/
Sportive	/	/	/
Médico-sociale	5	8	13
Police municipale	/	/	/
Animation	1	/	1
Total	9	1	17

Le temps de travail des aides à domicile est annualisé et fixé par délibération du 11 septembre 2015.

PARTIE 3/ LA PROSPECTIVE

Dans un contexte de crise sanitaire qui se décline en crise économique et sociale, la solidarité avec les plus fragiles doit être une priorité.

Il conviendra de consolider l'organisation du CCAS et de ces moyens humains et financiers afin de répondre efficacement à ces enjeux.

Les recherches de nouvelles sources de financement sont nécessaires (dons, subventions, partenariat...).